



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 40049

Texte de la question

M. Yann Capet alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la non compensation du GVT (glissement vieillesse technicité) par l'État qui place les universités et l'université du littoral Côte d'opale (ULCO) en particulier, dans une situation financière fortement obérée. Ainsi, en 2013, son exercice budgétaire sera déficitaire d'un montant de 800 000 euros. La masse salariale augmentant mécaniquement d'année en année, le GVT solde croît à mesure. La non-compensation du GVT contraint les universités à ne pas mettre tous les postes vacants au concours de recrutement, cette situation est d'autant plus paradoxale que le système d'allocation des moyens reconnaît à l'ULCO un déficit de 59 postes, laquelle s'est vue attribuer 7 postes sur le contingent des 1 000 postes pour l'enseignement supérieur. Selon la dernière enquête conduite par la Conférence des présidents d'universités, le montant du GVT solde représente 60 444 000 euros pour 84 établissements passés au RCE (responsabilités et compétences élargies) depuis 2009. Il est constant que les marges de manœuvre des universités sont restreintes et que les effets de la non compensation présentent des risques avérés tant financiers qu'humains pour l'avenir de nos universités. De tout ce qui précède, il l'interroge sur les mesures qu'elle entend engager pour parer à la non-compensation du GVT.

Texte de la réponse

Le glissement vieillesse technicité (GVT) est un facteur d'évolution de la masse salariale qui a fait l'objet ces dernières années d'un traitement circonstancié faute de financement en loi de finances. Malgré cette absence de financement, l'année du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE), l'Etat a toujours financé le GVT solde s'il était positif et si les établissements en faisaient la demande. A contrario, le GVT négatif éventuellement constaté n'a jamais été défalqué de la subvention calculée. Ensuite, après l'année de passage aux RCE, le GVT a fait systématiquement l'objet d'un financement à l'occasion de l'actualisation des enveloppes de masse salariale des établissements. Ainsi, concernant l'université Littoral Côte d'Opale, l'établissement a bénéficié dès 2010 lors de son passage aux RCE de 235 000 € au titre du GVT. Dans les ajustements de fin 2011, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) a attribué 297 860 € de GVT qui se sont donc accumulés en socle au montant de 2010. Dans les ajustements de fin 2012, le MESR a attribué une dotation exceptionnelle (non intégrée en socle) de 179 088 €. De la même manière, une dotation exceptionnelle (non intégrée en socle) d'un montant de 307 781 € a été attribué à l'établissement en fin de gestion 2013. Si l'université Littoral Côte d'Opale n'a pas vu le montant déclaré de son GVT financé en intégralité, le ministère a donc toujours accompagné cet établissement depuis son passage aux RCE. Néanmoins, si cet accompagnement pour cette université comme pour les autres établissements RCE peut se justifier dans cette période de transition post-LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités), il n'a pas vocation à perdurer. En rythme de croisière RCE, au-delà des enjeux de contraintes budgétaires pour les finances publiques, il serait justifié que les modalités de financement du GVT pour les établissements de l'enseignement supérieur deviennent les mêmes que pour l'ensemble des opérateurs de l'Etat, et notamment les organismes de recherche qui n'ont jamais bénéficié de financements GVT. Enfin, le GVT ne peut à lui seul expliquer les situations parfois difficiles dans lesquelles se retrouvent les établissements. Toutes les voies et toutes les

marges de manoeuvre doivent être explorées pour répondre à ces difficultés, à commencer par l'optimisation de l'offre de formation. Pour mettre en perspective l'allocation des moyens à l'université du littoral Côte d'Opale, il convient de souligner le fait que le socle de la dotation récurrente globale a augmenté de +8 % entre 2009 et 2013. Parallèlement, la priorité donnée à l'enseignement supérieur a permis de créer 1000 emplois pour l'année 2013, dont l'établissement a bénéficié en premier lieu avec une dotation de 7 emplois, au vu notamment de sa sous-dotation en emplois. En 2014, l'établissement bénéficie de la création de 5 emplois supplémentaires au titre de la convergence des dotations des universités.

Données clés

Auteur : [M. Yann Capet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40049

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10737

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1591